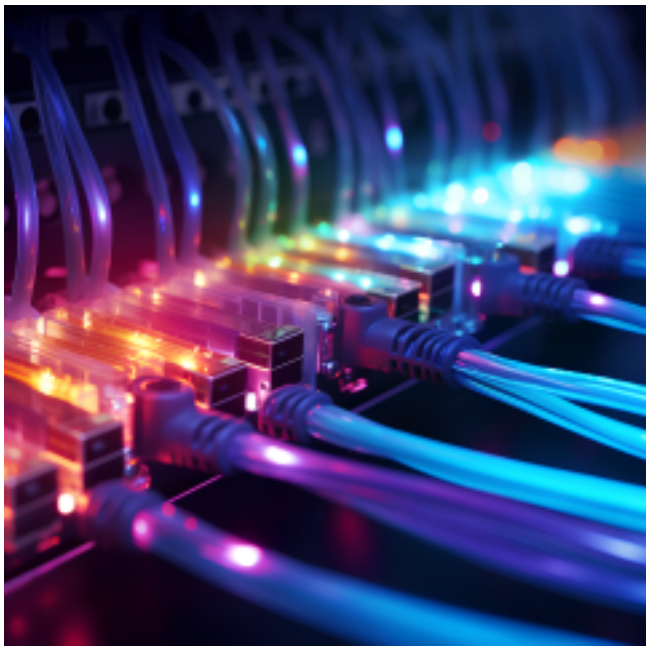
Réseau fibre optique

Problème technique, demande d'informations, la fibre



La ville de Gravelines a cédé le 29/01/2024 son réseau fibre optique à la société **ALTITUDE INFRA GRAVELINES**, opérateur d'infrastructure nationale spécialisé dans les réseaux fibre optique.

A partir de cette date, **pour tout problème technique ou toute demande** concernant le réseau fibre de GRAVELINES (**Service Antenne TNT, demande de connexion à la fibre, hors problème de box opérateur**), il n'y a plus qu'**un seul numéro d'appel** :

0805 53 13 13 (appel Gratuit)

Information complémentaire sur le site de la société Altitude : www.gravelines-fibre.fr à partir du 29/01/24.

Nouvelles habitations :

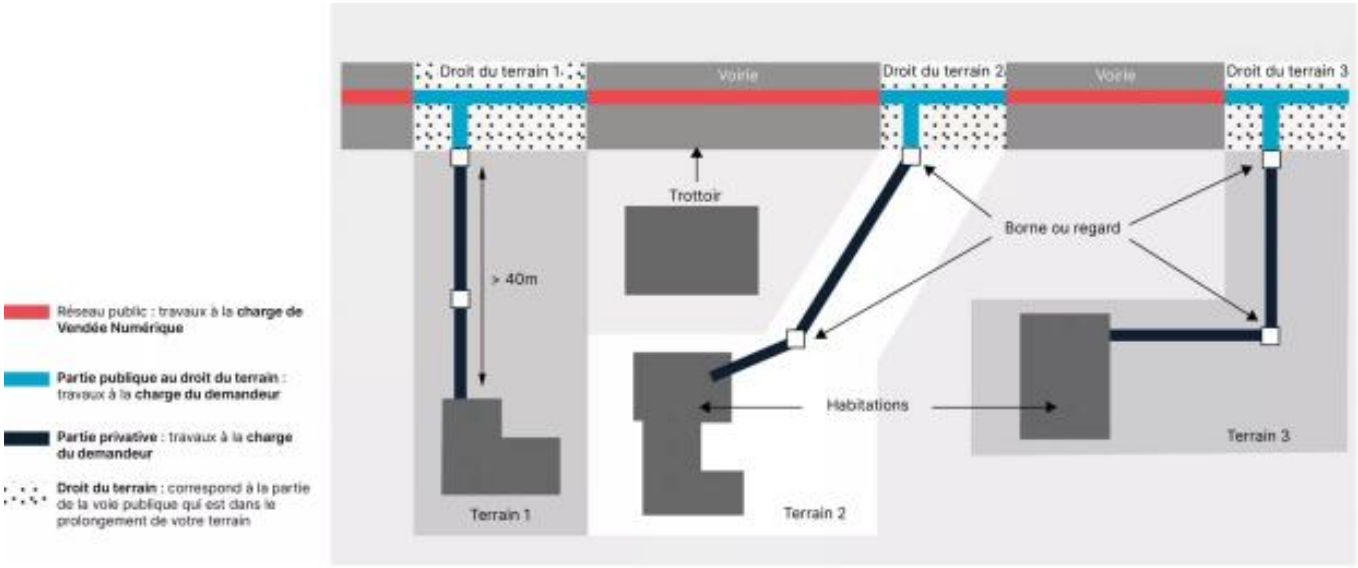
A partir du 01/01/2024, les prises du service antenne ne seront plus installées. Vous devez vous équiper d'un dispositif technique personnel (Box fibre, parabole ou antenne hertzienne) pour recevoir la télévision. Toutefois, il faut noter que la réception hertzienne peut être perturbée selon la localisation.

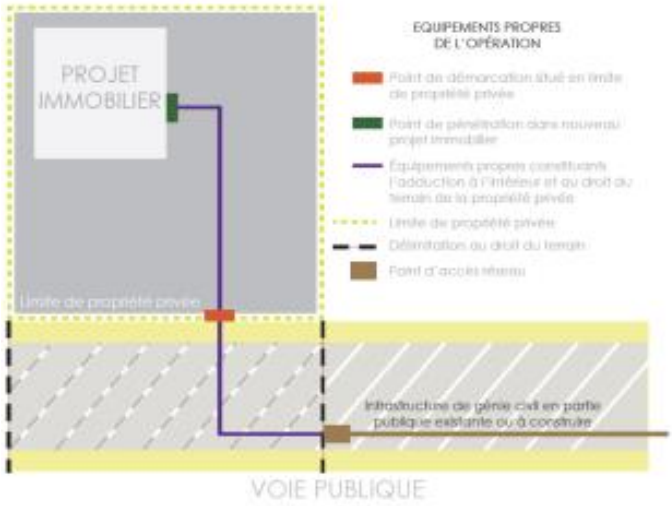
L'installation de nouvelles prises FTTH seules (sans abonnement) n'est plus possible. L'installation est liée obligatoirement à un abonnement, sauf pour les collectifs.

Viabilisation de votre terrain pour la fibre :

Pour viabiliser votre terrain, vous devez entre autres relier votre future maison au réseau fibre optique passant dans votre rue.

La réglementation en vigueur, concernant la connexion des réseaux de communication électronique au droit du terrain à votre charge, est décrite ci-dessous (cliquez sur l'image pour l'agrandir) :





[1] schema_viabilisation_travaux_fibre.jpg

URL de la source (modifié le 31/01/2024 - 16:31): https://www.ville-gravelines.fr/ma-mairie/demarches-en-ligne/reseau-fibre-optique-0

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/thumbnails/image/schema_viabilisation_travaux_fibre.jpg